



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 106740

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les chiffres de la sécurité routière sur l'axe rhodanien entre Lyon et Orange, l'un des plus fréquentés et encombrés de France et d'Europe. Ce goulot d'étranglement routier pose des problèmes tant aux entreprises de transports routiers qu'aux autres usagers autant en été que sur le reste de l'année. Il souhaite connaître les orientations prioritaires envisagées ou retenues, le calendrier de mise en application, ainsi que les mesures envisagées à moyen terme sur les projets de développement du ferroutage plus précisément dans le sillon rhodanien, et sur la modernisation d'axes structurants routiers alternatifs tels que la route nationale 102.

Texte de la réponse

Au terme du débat sur la problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien organisé entre le 27 mars et le 20 juillet 2006, les ministres des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et de l'écologie et du développement durable ont annoncé leur décision le 4 décembre 2006 à Lyon. Ces décisions ont pour objectif de concilier l'efficacité des transports et la préservation de l'environnement. À cette fin, les modes complémentaires à la route sont privilégiés. Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer élaborera pour fin 2007, avec le ministère de l'écologie et du développement durable, un plan d'action publique national « transport, urbanisme, effet de serre », de réduction des gaz à effet de serre, qui devra proposer des objectifs à l'horizon 2020-2025 et s'inscrire notamment dans l'objectif général de la division par 4 de ces émissions à l'échéance 2050. L'élargissement des autoroutes A 7 et A 9 n'est pas retenu. Un point de rendez-vous est fixé dans cinq ans. La préférence est accordée à la mise en place d'un éventail de mesures s'inscrivant dans la politique de développement durable et visant un meilleur service à l'utilisateur. En particulier, des aménagements localisés seront réalisés pour améliorer le cadre de vie des riverains qui souffrent des nuisances provoquées par les infrastructures de transport. La priorité est donnée au développement des modes ferroviaire, fluvial et maritime : mise en service de l'autoroute ferroviaire Perpignan-Bettembourg en 2007, lancement du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier en 2008, poursuite du projet ferroviaire Lyon-Turin dans l'objectif de permettre son lancement en 2010, accélération des études du contournement ferroviaire de Lyon, lancement du débat public sur la ligne ferroviaire à grande vitesse entre Montpellier et Perpignan en 2008, accompagnement par l'État de la réalisation de la gare de la Drôme provençale à Allan, lancement d'autoroutes de la mer, aménagements des ports fluviaux dans le cadre du plan Rhône, allongement des trains de transport combiné sur l'axe Paris-Marseille. Les itinéraires routiers susceptibles de soulager les couloirs d'infrastructures rhodanien, languedocien et azuréen vont également être développés : l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 88 entre Toulouse et Lyon, la réalisation d'un axe à l'est de la vallée du Rhône par l'enchaînement des autoroutes A 48 et A 51, l'amélioration de la jonction de la RN 102 et de l'A 7. Dans ce cadre, l'amélioration de la desserte de la frange sud-est du Massif central sera recherchée. Une meilleure coordination des différents acteurs locaux du transport sera recherchée, et le partage de données communes concernant le trafic sera mis en place grâce à un observatoire interrégional de la mobilité. Afin de fluidifier la circulation en période de pointe, des mesures d'optimisation de l'exploitation des autoroutes A 7, A 8 et A 9

seront prises, telles que limitation de la vitesse à 110 km/h, voire à 90 km/h, interdictions localisées de doubler pour les poids lourds, modulation des péages.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106740

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10551

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 398